

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/65
12 septembre 2003

(03-4852)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

RÉPUBLIQUE KIRGHIZE

Déclaration de S.E. M. Sadriddin Djienbekov
Ministre du commerce extérieur et de l'industrie

Au nom du gouvernement de la République kirghize, permettez-moi avant tout de remercier le gouvernement mexicain de son hospitalité et de tous les efforts qui ont été déployés pour assurer le succès de cette Conférence ministérielle.

Aujourd'hui, nous, Membres de l'OMC, sommes contraints de résoudre les problèmes extrêmement importants que nous avons nous-mêmes soulevés il y a deux ans, à Doha, dans le but de parvenir à une croissance économique durable et de faire avancer le développement du commerce mondial. Les objectifs du développement dû à la libéralisation du commerce sont directement associés aux décisions que nous avons adoptées lorsque nous avons lancé un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales à Doha. Maintenant, après deux ans de travail intensif à Genève et dans toutes les capitales, il est nécessaire de récapituler les progrès accomplis.

Mon gouvernement a accepté la décision relative à l'Accord sur les ADPIC et la santé publique avec l'enthousiasme véritable qui doit saluer la possibilité offerte aux populations démunies, atteintes par les épidémies, d'avoir accès à des médicaments à bas prix. Cette mesure symbolise tous les efforts que nous avons accomplis pour satisfaire aux besoins de tous les peuples et accroître la crédibilité de l'Organisation.

Il ne fait aucun doute que l'agriculture est la pierre angulaire de l'ensemble des négociations. La République kirghize dépend en grande partie de la production agricole, de sorte que l'accès au marché international des produits agricoles, en même temps que les préoccupations concernant le développement intérieur de tous les domaines du secteur de l'agriculture, constitue de ce fait l'élément prioritaire et stratégique du développement de ce Membre de l'Organisation mondiale du commerce. C'est pourquoi nous estimons que le succès du cycle de négociations est indissociable de l'augmentation graduelle, et équitable, du niveau de libéralisation. Toutefois, les progrès enregistrés jusqu'à présent par ces négociations nous préoccupent gravement. Tant que subsisteront des droits élevés, un niveau important du soutien interne et des subventions à l'exportation pour les producteurs agricoles des pays industrialisés, il sera impossible de parler de négociations équilibrées. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'intention de certains partenaires de premier plan de réduire plus encore le soutien interne dans l'ensemble des programmes de soutien, et d'appliquer une formule visant à accorder aux pays en développement et aux pays les moins avancés des conditions très améliorées d'accès aux marchés.

Une autre question qui figure au programme des négociations est l'accès aux marchés pour les produits industriels. Les modalités, qui devraient être adoptées par les membres du Groupe de négociation, devront témoigner de la volonté de tous les Membres de l'OMC d'améliorer considérablement l'accès aux marchés, comme cela est énoncé au paragraphe 13 de la Déclaration de Doha. Les modalités qui seront accordées devront tenir compte des aspects relatifs au développement

des pays en développement et intégrer une approche spécifique dans le cadre des règles et des disciplines existantes, dans le but de favoriser les progrès de l'industrialisation.

J'aborderai rapidement le sujet des négociations sur les services.

Comme le relève le rapport du Conseil général, les négociations sur les services enregistrent des progrès notables, bien que la qualité et la quantité des propositions présentées par les participants aux négociations restent encore bien en deçà de nos attentes. La République kirghize, qui possède une des économies les plus libérales du monde, notamment en matière de commerce des services, espère que ces négociations aboutiront à un résultat positif.

Ma délégation apporte son appui le plus complet au renforcement des dispositions de l'Accord sur les ADPIC grâce à l'élaboration de règles plus claires et prévisibles concernant les articles 22 et 23 relatifs à la protection des indications géographiques pour les produits autres que les vins et spiritueux.

Profitant de cette occasion, je souhaite attirer votre attention sur le fait que le niveau des engagements en matière d'accès aux marchés des biens et services, de soutien interne et de subventions à l'exportation pris par la République kirghize lors de son accession à l'OMC, en décembre 1998, dépasse sensiblement celui de nombreux Membres de l'OMC pour ce qui est des réductions tarifaires et de l'élimination de toutes les formes d'obstacles non tarifaires.

Parvenue au stade de la création d'une économie véritablement régie par les forces du marché, la République kirghize affronte certaines difficultés dues à la sous-production et au niveau élevé de l'endettement extérieur auprès des institutions financières internationales, aggravées par l'absence des moyens peu coûteux de livraison des marchandises qu'offre le transport maritime. Elle se place parmi les pays en développement qui ont accès depuis peu de temps au système commercial multilatéral.

Nous nous félicitons du travail accompli par le Groupe de négociation de l'OMC sur les règles. Nous prenons note de la nécessité d'améliorer les règles concernant l'application des enquêtes antidumping, la période de validité, les examens, en tenant compte des dispositions spéciales réservées aux pays en développement. Pour ce qui est des subventions et des droits compensateurs, il est également indispensable de tenir compte du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement.

S'agissant des accords commerciaux régionaux, la République kirghize est d'avis qu'ils aident considérablement les pays en développement à remplir des objectifs à court terme et facilitent leur intégration dans le système commercial mondial. En tant que membre d'unions régionales d'États nouvellement indépendants, la République kirghize soutient l'accession à l'OMC de ses partenaires de la région et espère que tous les Membres de l'Organisation donneront leur appui à ce processus difficile dans un esprit de confiance réciproque et dans le cadre des règles et des prescriptions existantes.

Nous nous réjouissons de l'accession de deux nouveaux Membres de l'OMC, à savoir le Cambodge et le Népal. Ils sont les deux premiers pays les moins avancés à accéder au système commercial multilatéral depuis la création de l'OMC. Nous croyons fermement que leur accession facilitera leur développement dans tous les domaines et renforcera le système commercial international.

Pour conclure, j'aimerais transmettre à toutes les personnes présentes à la Conférence et à leurs nations nos vœux de paix et de prospérité.
